



Liquidation judiciaire

Par Opky

Bonjour,

Nous sommes en liquidation judiciaire depuis le 13 septembre, nous rencontrons d'énormes problèmes avec notre bailleur, les loyers jusqu'au 13 septembre ont été payés, l'inventaire par l'huissier vient d'être réalisé nous attendons que la marchandise du magasin soit retiré. Les clés de notre local sont dans les mains du mandataire.

Notre bailleur nous harcèle tous les jours pour que nous lui payons les 6 mois de loyer a venir et la taxe foncière de l'année en cours.

Sur notre bail nous avons effectivement une caution solidaire de 6 mois de loyer.

devons nous attendre que la procédure se termine ou devons nous lui faire ses virements en guise de caution à partir du 13 septembre ?

Si nous attendons la fin de la procédure sans rien payer,

Entre la date de signature de la liquidation le 13/09 et la date de remise des clés au bailleur (date inconnu) qui paye les loyers ?

Merci beaucoup

Par AGeorges

DOUBLON

Par Opky

Oui merci car je n'avais aucune réponse..... alors j'ai fait une relance avec espoir